



Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 novembre 2019

n° 152-19

Objet : RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et Cœur de Savoie pour le transport et le traitement des eaux usées de Saint-Jeoire-Prieuré

- date de convocation le 08 novembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, salle La Bisserraine, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 39

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Frédéric Bret à Christophe Richel - de Philippe Gamen à Luc Berthoud - de Lionel Mithieux à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillermet à Christiane Boisselon

- conseillers excusés : 9

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 novembre 2019

délibération n° 152-19

objet **RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et Cœur de Savoie pour le transport et le traitement des eaux usées de Saint-Jeoire-Prieuré**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que les eaux usées de Saint-Jeoire-Prieuré sont en majeure partie raccordées au réseau d'assainissement de la station d'épuration située sur la commune nouvelle Porte-de-Savoie (regroupant Francin et Les Marches).

En 2008, une convention a été signée pour définir les modalités techniques, administratives et financières relatives au transport et au traitement des effluents par le SIVU d'assainissement du Pays de Montmélian.

Une nouvelle convention est proposée, pour tenir compte de la prise de la compétence assainissement par la Communauté de communes Cœur de Savoie depuis le 1^{er} janvier 2018. Elle est conclue pour une durée de cinq ans et sera reconduite tacitement par période de cinq ans.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire réuni le 22 mars 2018, déléguant au Bureau l'approbation de tout type de conventions préalables à la réalisation d'études, de travaux, de prestations de services,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention entre Grand Chambéry et Cœur de Savoie pour le transport et le traitement des eaux usées de Saint-Jeoire-Prieuré,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir pour l'exécution de la présente décision,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 152-19

Objet de l'acte :	RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et Cœur de Savoie pour le transport et le traitement des eaux usées de Saint-Jeoire-Prieuré
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 1 - Délibérations 1 - Autorisation de signer la convention
Date de l'acte :	14 novembre 2019
Annexe(s) :	Convention Cœur de Savoie

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191114-lmc1H22694H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22694H1

Date de transmission en Préfecture :	21 novembre 2019
Date de réception en Préfecture :	21 novembre 2019
Période d'affichage :	du au